

Visite du premier site de PariSanté Campus

24 septembre 2024

Concertation continue relative au programme PariSanté Campus

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme PariSanté Campus, une visite ouverte à toutes et à tous du premier site de PariSanté Campus installé depuis fin 2021 dans le 15^{ème} arrondissement de Paris a été organisée pour découvrir les enjeux du programme scientifique du projet qui sera implanté sur le site du Val-de-Grâce à l'horizon 2029.

Déroulement

- Date : mardi 24 octobre 2024 de 18h à 19h
- Lieu : 2 – 10 Rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris
- 6 participants (8 inscrits)

Représentants :

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Nathalie DURAND, Garante de la concertation continue

Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, porteur du projet :

- Dimitra GAKI, Directrice du projet Immobilier PariSanté Campus

PariSanté Campus :

- Professeur Antoine TESNIERE, Directeur du GIS PariSanté Campus
- Marie-Charlotte RAUDIN, Directrice juridique et immobilier

Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF) :

- Cindy VAZ, Responsable d'opérations

Un dépliant présentant le projet et la concertation continue a été distribué à tous les participants.

La visite a débuté par une introduction sur le projet PariSanté Campus dans le hall d'entrée du site. PariSanté Campus est un centre dédié à la recherche, la formation et l'innovation en santé numérique. Il vise à développer la filière du numérique pour la santé en France, porteuse d'enjeux sociétaux et économiques majeurs, notamment face aux leaders en Asie et aux Etats-Unis. PariSanté Campus ambitionne d'être un acteur majeur français et européen de l'analyse et de la valorisation des données

de santé et le lieu fédérateur de tout l'écosystème professionnel de la filière. PariSanté Campus, s'installera sur le site de l'ancien HIA à l'horizon de 2030 et y accueillera des acteurs publics du domaine de la recherche ainsi que des acteurs privés (start-ups, grandes et moyennes entreprises).

Le programme PariSanté Campus est porté par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lien avec le ministère de la Santé.

Cette visite s'est tenue dans le cadre de la concertation continue, étape de participation du public qui fait suite à la concertation préalable. Si la concertation préalable a permis de débattre de l'opportunité du projet, la phase de concertation continue ouvre quant à elle le dialogue sur les éléments du projet qui peuvent encore faire l'objet d'ajustements. Nathalie DURAND, garante de la concertation continue désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP), indique que son rôle est d'être le témoin du bon déroulement des échanges avec le public et de sa bonne information. Elle précise que toutes les questions relatives au projet peuvent être posées en ligne sur le site internet www.concertation-parisantecampus.fr ou par mail (concertation-psc@epaurif.fr). Il est également possible de retrouver sur le site Internet l'ensemble des informations concernant les prochaines rencontres s'inscrivant dans la concertation continue et plus généralement toutes informations ayant trait au projet.

Contenu des échanges

Comment PariSanté Campus garantit-il la confidentialité entre les différents acteurs ?

PariSanté Campus met en place des dispositifs adaptés pour permettre à chaque acteur de préserver la confidentialité de ses activités. Conscient que chaque structure peut avoir des besoins spécifiques en la matière, le projet propose des outils modulables et personnalisables. Les espaces mis à disposition seront sécurisés et placés sous vidéosurveillance. De plus, un système de serrures magnétiques contrôlées par badge permettra de gérer finement les accès aux différents lieux du site — bureaux, salles de réunion, ascenseurs, etc. — selon les autorisations définies pour chaque usager. Combien de personnes fréquentent aujourd'hui le site pilote de PariSanté Campus ?

Près de 1500 personnes travaillent ou étudient sur le site. La fréquentation varie toutefois en fonction des jours et des événements organisés. Le restaurant du campus accueille ces derniers temps environ 500 couverts par jour, ce qui donne un bon indicateur de l'affluence, d'autant qu'une grande majorité des usagers du site le fréquente régulièrement.

Les changements ministériels actuels peuvent-ils affecter le projet ?

Annoncé par le Président de la République en 2021, le projet est désormais une réalité avec l'inauguration du premier site de PariSanté Campus, véritable bâtiment pilote. Il bénéficie aujourd'hui d'une feuille de route claire. Sa mise en œuvre, conduite par la direction du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) PariSanté Campus en lien avec les services administratifs des ministères, sous la supervision du Président de la République, s'appuie sur une gouvernance stable et une vision à long terme, assurant la continuité des engagements pris.

Quel est le statut de PariSanté Campus ? Comment s'organise la gouvernance ?

PariSanté Campus a le statut de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS). Ce dernier a été créé par la signature d'une convention entre différents acteurs publics de la recherche, de l'enseignement et de la santé, dans l'écosystème de la Santé Numérique. Le GIS est un modèle de gouvernance habituel pour les établissements publics de recherche. Ce modèle a été créé afin de coordonner les différents partenaires publics associés au programme, pour articuler au mieux leur coopération dans le cadre du programme, et notamment leurs relations avec les partenaires privés tels que des grands groupes, des PME et des start-ups. Les acteurs composant le GIS sont l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Université PSL (Paris Sciences & Lettres), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), l'Agence du Numérique en Santé (ANS), et le Health Data Hub (HDH), accompagnés de leurs deux ministères de tutelle.

Le projet PariSanté Campus possède ses propres instances de pilotage. En outre, les responsables de PariSanté Campus sont en relation constante avec plusieurs instances étatiques : la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), le ministère de la Santé, etc. L'objectif de ce dialogue pour l'État est de poser comme garant de la qualité du programme et de veiller à l'utilité des financements débloqués pour le projet.

Est-ce la première fois en France qu'un programme de recherche scientifique de cette envergure est réalisé ?

Dans le domaine de la recherche médicale et de la santé, plusieurs instituts hospitalo-universitaires ont récemment été lancés. L'Etat soutient habituellement l'innovation par des financements et des subventions à des entités de recherche déjà existantes et opérationnelles.

PariSanté Campus s'est construit différemment. Le développement du projet s'est fait à partir d'une idée et ne s'est pas appuyé sur une entité déjà existante. Par ailleurs, la dimension de développement est également différente puisque PariSanté Campus entend concurrencer les grands sites de recherches internationaux.

Ce bâtiment concrétise l'ambition de PariSanté Campus et des parties prenantes en faveur de l'innovation et de la recherche dans le domaine de la Santé Numérique. Le bâtiment sert de vitrine internationale lors de visites de délégations étrangères notamment.

Quel est l'avenir du bâtiment pilote après le départ de PariSanté Campus vers le site du Val-de-Grâce ?

Le bâtiment de la rue d'Oradour-sur-Glane est antérieur au projet PariSanté Campus. Il a été construit en 1997 et abritait les entreprises spécialisées dans la photographie TDF et Technicolor jusqu'à leur départ et la rénovation du site en 2021.

Il est depuis loué par PariSanté Campus et a vocation être de nouveau disponible à la location après le départ vers le site du Val-de-Grâce en 2030.

PariSanté Campus permet-il des partenariats spécifiques avec des établissements de santé afin que des chercheurs puissent notamment tester leur matériel ?

PariSanté Campus permet un travail partenarial avec des établissements publics de santé. Des partenariats existent déjà avec l'hôpital Foch, l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), etc.

L'objectif de l'écosystème de Parisanté Campus est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs et permettre des travaux de recherche et donc d'expérimentation partenariaux entre des acteurs publics et privés.